

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 5 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le cinq du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

#### **Présents :**

Mesdames Eliane DUTHEL, Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralie LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN

Messieurs Michel CHALANSONNET, Paul CLAVIER, Lionel COMPASSI, Joël MILLION-ROUSSEAU, Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON, Frédéric WAGON

**Absente excusée :** Jeanne PITICCO (Pouvoir à Laurence HOTTE)

**Secrétaire de séance :** Lionel COMPASSI est désigné et accepte cette fonction.

Date de la convocation :29/08/2023

Date d'affichage :29/08/2023

**Ouverture de séance :** 19h30, le quorum est atteint.

#### **Ordre du jour :**

1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2023
2. Délibération autorisant Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission référent déontologue de l'élu local proposé par le Cdg73
3. Délibération concernant l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2024
4. Délibération pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet « réhabilitation du toit de l'église » (2ème tranche)
5. Point sur les commissions communales
6. Points sur les commissions de la CCY
- 7- Points divers

### **1 / Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2023**

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 30 mai 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

## **2 / Délibération autorisant Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission référent déontologue de l' élu local proposé par le Cdg73.**

Madame le Maire rappelle que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales lequel précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local prévue au même article.

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 qui met en œuvre ce nouveau droit, impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tous groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts, de désigner un référent déontologue par délibération.

Le référent déontologue, qui exerce ses missions en toute indépendance et impartialité, doit disposer de l'expérience et des compétences nécessaires. Ces missions peuvent être assurées par une ou plusieurs personnes (ou par un collègue) répondant à certaines conditions :

- ne pas exercer, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, un mandat d' élu local,
- ou ne plus en exercer depuis au moins trois ans,
- ne pas être agent de ces collectivités et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire qui le souhaitent. Cette mission est mutualisée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Le Centre de gestion de la Savoie a par conséquent désigné en qualité de référent déontologue élu celui du Cdg69 qui présente toutes les garanties d'impartialité, d'indépendance, et de compétences exigées.

Il s'agit de Mme Élise UNTERMAIER-KERLÉO, Maîtresse de conférences de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon 3, qui travaille sur la déontologie de la vie publique, tant dans le cadre de ses enseignements que de ses travaux de recherche.

L'adhésion à cette mission nécessite la signature avec le Cdg73 d'une convention qui prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023. Elle est renouvelable quatre fois pour une durée d'un an (soit du 1er janvier au 31 décembre de chaque année) par reconduction tacite.

Cette convention fixe les modalités de saisine du référent déontologue élu et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus et précise les moyens matériels mis à sa disposition.

Le coût de cette mission pour la commune représente celui facturé au Cdg73 par le Cdg69 correspondant à 80 euros par dossier, augmentés de 20% de frais de fonctionnement, soit 96 euros par dossier traité.

Par ailleurs, une participation annuelle à l'exercice de cette mission de 10 euros par élu membre du conseil municipal est demandée par le Cdg73.

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner en qualité de référent déontologue pour les élus celui désigné par le Cdg73 et de l'autoriser à signer avec le Cdg73 la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue pour les élus.

**En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Pour : 13 voix,                      Contre : 1 voix (Catherine MARTHOUD),                      Abstention : 0 voix**

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

**VU** l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022,

**VU** le projet de convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu proposée par le Cdg73,

**Considérant** l'intérêt de bénéficier du référent déontologue élu désigné par le Centre de gestion de la Savoie qui est celui du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon lequel dispose des compétences et de l'expérience nécessaires pour exercer cette mission et qui présente toutes les garanties d'impartialité et d'indépendance requises,

**Décide** de désigner en qualité de référent déontologue élu, le référent déontologue élu du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon qui a été désigné par le Cdg73 afin d'exercer cette mission pour les élus des collectivités et établissements publics de la Savoie qui en font la demande,

**Approuve** la convention d'adhésion, avec le Cdg73, à la mission référent déontologue pour les élus qui prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable pour une durée d'un an, par reconduction tacite dans la limite de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027,

**Autorise** Madame le Maire à signer cette convention d'adhésion.

### 3 / Délibération concernant l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2024.

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

#### État d'assiette :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivranc e
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
A	RGN	80	0,5	2024	2024	OUI	X						BSP	

#### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

- **Autorise** l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2024 (bois scolytés, frênes chalarosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...).

- **Donne** également le pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à la vente de ces coupes de produits sanitaires ou accidentels ainsi désignés par l'ONF.

#### **4 / Délibération pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet « réhabilitation du toit de l'église » (2ème tranche).**

Monsieur Laurent PERRAUD, Maire Adjoint chargé des travaux, présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réfection du toit de l'église dont l'enveloppe financière estimative s'élève à 110 126,00€ HT.

Le cabinet ROCCO DE BONIS a été consulté lors de la première tranche reprendra la deuxième tranche du projet.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Désigne** l'atelier ROCCO DE BONIS, architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du toit de l'église avec un taux d'honoraire de 11 % sur une base d'un montant estimatif de 110 126 €HT qui sera affiné par l'architecte au stade de l'avant-projet définitif.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la commande correspondante et lui confère ne tant que besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission.
- **Dit** que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2023.

#### **5 / Point sur les commissions communales :**

➤ Commission Communication Madame Catherine MARTHOUD

Madame Catherine MARTHOUD remercie Monsieur Paul CLAVIER pour le Flash info du mois de septembre.

➤ Commission Scolaire Madame Coralie LÉGAUT

Madame Virginie GIROD, Maire, et Madame Coralie LÉGAUT, Maire Adjointe, étaient présentes à l'école pour la rentrée scolaire le lundi 4 septembre : Il y a 4 classes (2 maternelles et 2 primaires) avec 92 enfants (il y a eu 3 inscriptions dans l'été).

A ce jour, il manque un enseignant titulaire à 50 % (lundis et mardis) pour une des classes de maternelles. Le vendredi 1<sup>er</sup> septembre, une enseignante a été affectée pour la rentrée (4 et 5 septembre). Des liens sont en cours avec l'Éducation Nationale.

Un café/croissant a été proposé par l'association « les Amis de l'école » pour les familles, enseignantes et élus. Madame Nathalie QUINONES (CCY) était présente pour présenter le Café des Familles.

Pour information, le Café des familles reprend le lundi 18 septembre 2023 (les rencontres sont proposées une fois par mois).

➤ Commission du Personnel Madame Coralie LÉGAUT

La commission du personnel s'est réunie le 24 août 2023 pour préparer la réunion du 28 août 2023 et faire le point sur les fiches de postes des agents de l'école.

Mesdames Virginie GIROD, Laurence HOTTE et Coralie LÉGAUT ont organisé une réunion avec les agents de l'école le lundi 28 août 2023, les thèmes suivants ont été abordés :

- ❖ Bilan de la période estivale,
- ❖ Organisation du temps de travail des agents pendant les vacances,
- ❖ Besoins matériels et projets pour l'année 2023-2024, formations pour 2024.

Pour le secrétariat, à compter du 21 septembre 2023, Madame Pascale MARTIN sera présente au secrétariat 14 heures par semaine pour gérer la comptabilité, les ressources humaines et l'accueil.

➤ Commission Jeunesse Madame Coralie LÉGAUT

Un chantier jeunes a eu lieu du 21 au 25 août 2023 : 4 jeunes du canton ont participé pour huiler le city stade (protection bois) et désherber l'aire de jeux et derrière la salle des fêtes. Un bilan a été fait le vendredi 24 août en présence de Monsieur Bertille VANLERBERGHE et Madame Amélia BONIN (Service jeunesse CCY), de Mesdames Virginie GIROD et Coralie LÉGAUT.

Le retour d'expérience est positif, ce chantier a permis à certains participants d'avoir une première expérience professionnelle et avoir un salaire. Le travail a été sérieux et les jeunes étaient impliqués. Le Département s'est déplacé au cours de la semaine pour rencontrer les jeunes et les élus pour faire le point sur le projet « chantiers jeunes ».

Un bilan écrit sera fait conjointement avec le service jeunesse de la CCY avant le 15 septembre 2023 pour l'obtention de la subvention du Département.

➤ Commission Travaux Monsieur Laurent PERRAUD

❖ Aménagement de la route cyclable : à la demande du département de la Savoie, une rencontre a été organisée le 21 juillet 2023 afin de présenter un avant-projet de la voie cyclable reliant le domicile au travail.

❖ Aménagement du centre bourg : Présentation du devis de l'entreprise GSM d'un montant de 1 284 595,20 euros TTC.

Une réunion de travail entre les commissions des travaux et des finances est prévue le jeudi 28 septembre 2023 à 18h.

❖ Aménagement d'un cheminement mode doux : les travaux de réalisation de ce projet sont estimés à 634 780,80 euros TTC (devis de GSM).

Monsieur Laurent PERRAUD rappelle que des subventions seront demandées pour réaliser les projets.

➤ Commission Aménagement du territoire Monsieur Frédéric VERRON

❖ Nettoyage citoyen : prévu le samedi 30 septembre 2023 à 9h. Une réunion de préparation sera organisée le mercredi 20 septembre 2023 à 19h30 avec l'ensemble des volontaires.

❖ Belvédère du Lac : Le Conservatoire d'Espaces Naturels demande à la commune une participation pour l'aménagement du sentier et la pose du mobilier.

*Madame le Maire souhaite des informations concernant l'entretien des équipements installés ? La question sera posée et des précisions seront apportées lors des prochains conseils.*

❖ Route de la Source : Une rencontre a eu lieu avec AGATE le 28 juillet 2023 qui va mandater un bureau d'étude. Ce dernier sera en charge de faire un état des lieux qui permettra ensuite d'engager la régularisation de cette route avec l'objectif d'acquisition par la commune de l'emprise globale.

Cette acquisition pourra se faire selon divers modalités :

- L'acquisition à l'amiable (via un acte administratif et pas forcément notarié)
- La procédure de "biens sans maître"
- L'usucapion,
- En dernier recours, la Déclaration d'utilité publique ( DUP avec expropriation).

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour signer le devis présenté.

➤ Commission du Patrimoine Monsieur Frédéric VERRON

- ❖ Les emplacements réservés : des discussions sont en cours pour l'acquisition d'un terrain et une proposition a été faite aux familles.
- ❖ Appartement de la cure : deux estimations sont proposées par des agents immobiliers qui seront détaillées lors d'un prochain Conseil Municipal.

➤ Commission de l'Urbanisme Monsieur Frédéric VERRON

- ❖ OAP 4 chemins :  
Une rencontre est prévue avec VINCI le 21 septembre 2023
- ❖ OAP de la Perrotière :  
La procédure de préemption est en cours avec l'EPFL.

Une réunion de la commission d'urbanisme est prévue le 13 septembre 2023 à 18h.

**6 / Points sur les commissions de la CCY.**

➤ Commission du transport scolaire :

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion « transport scolaire » du 31 août 2023 à la CCYenne. Un bilan a été fait avec les prestataires en présence des représentants des communes et de la Région.

Des problématiques et des dysfonctionnements durant l'année scolaire écoulée ont été rapportés par les administrés qui étaient abordés lors de cette rencontre.

**7 / Points divers.**

- ❖ Base de loisirs : Monsieur Frédéric WAGON présente le bilan de la saison au Conseil Municipal. Le passage à la plage a été très important (entre 27 000 et 30 000).

Un retour très positif des sauveteurs vis-à-vis de l'organisation actuelle. Pour la saison prochaine, un aménagement des lignes d'eau et réparation de l'échelle cassée sont prévus.

Madame le Maire rappelle que l'EID interviendra pour curer et nettoyer le ruisseau le 26 septembre 2023.

- ❖ Repas des anciens : Madame Catherine MARTHOUD rappelle que le repas des anciens est prévu le 14 octobre 2023 à 12h. 107 personnes ont été conviées.

- ❖ Repas de l'amicale des élus : Madame Catherine MARTHOUD annonce que pour cette année le repas sera le samedi 2 décembre 2023 au restaurant le Montaplan à Yenne. L'ensemble des élus, du personnel communal avec les conjoints sont invités à partager ce moment.

- ❖ La fibre optique est déployée sur la commune. Des négociations avec plusieurs prestataires pour une mise à jour des contrats informatiques et téléphonies dans l'ensemble des bâtiments communaux. Une étude comparative sera présentée lors des prochains conseils.

- ❖ Réunion de pré rentrée avec les associations : en présence de Madame Virginie GIROD, Maire, et Madame Jeanne PITICCO, Conseillère, plusieurs thématiques ont été abordées : le règlement d'utilisation de la salle des fêtes et du parking, le planning provisoire des manifestations...

- ❖ La fête du village :

Une réunion est prévue le 19 octobre, la prochaine fête du village est proposée pour le samedi 29 juin 2024. La Mairie s'engage pour cette année aussi pour le feu d'artifice et la sécurité.

- ❖ Sécurité routière : Monsieur Frédéric WAGON souligne le non respect des usagers de la route de la réglementation (chemin de la Paquelière). Il souhaite qu'un rappel soit fait concernant la sécurité routière.

La séance est levée à 21h38.

Affiché le

Le secrétaire de séance,

Lionel COMPASSI

Le Maire,

Virginie GIROD